

NOTE SUR LES PRÉDICATIFS DU MAUKAKAN

par Denis CREISSELS

Le but de cette note est d'apporter quelques précisions à propos de faits du maukakan (parler du Maou) évoqués dans l'article de M.J. DERIVE "Variations dialectales de certaines marques prédicatives des parlers manding ivoiriens" (*Mandenkan 1*). Cet article résulte d'une enquête de type extensif qui, si elle est très évidemment justifiée à un stade donné de connaissance d'un domaine dialectal, se trouve tout aussi évidemment limitée dans ses conclusions par le fait que les données recueillies nécessiteraient souvent pour leur interprétation un complément d'informations sur le parler dont elles relèvent. Ceci est particulièrement vrai là où des amalgames rendent la segmentation des énoncés non évidente, comme c'est justement le cas en maukakan. Ce parler se caractérise en effet par une morphologie tant segmentale que tonale beaucoup moins évidente que dans la plupart des parlers manding, ce qui rend périlleuse l'interprétation des données recueillies lors d'une première enquête rapide. C'est dans cette perspective que, ayant eu au cours d'un récent séjour en Côte d'Ivoire la possibilité de travailler avec un informateur mauka, il m'a paru intéressant d'apporter quelques rectifications et compléments aux données sur le maukakan contenues dans l'article ci-dessus mentionné.

Prédicatif d'identification, schème à un seul terme nominal.

M.J. DERIVE donne comme prédicatif dans ce type de construction l'élément *wè*. On peut tout de suite se demander pourquoi, s'il s'agit bien là d'un morphème prédicatif (c'est à dire d'une unité élémentaire), il a été décomposé à l'écrit en deux éléments.

J'ai moi-même effectivement relevé des énoncés qui en première approximation au moins semblent relever d'un schème à un terme nominal "N + p", comme:

(1) yff l^éé wé (1) "c'est un arbre"

Mais considérons aussi des énoncés tels que les suivants:

- (2) yff l^èè "c'est un arbre"
 (3) yff l^éé l^èè "c'est un arbre"
 (4) w^èé yff l^é l^èè "c'est un arbre"
 (5) n₁ n^é yff l^é l^èè "ceci est un arbre"

Considérons aussi le fait que le démonstratif δ "celui en question" qu'il soit suffixé au nom ou qu'il fonctionne indépendamment comme terme nominal d'une construction, atteste une réalisation w- lorsqu'il s'amalgame à un morphème lui succédant; par exemple:

- (6) n^èl^àà w^é s^èn^é l^à "la marmite est sur le feu"
 (7) d^yéⁿ w^é s^às^à t^èl^à "l'enfant tousse"
 qui ont respectivement pour structure sous-jacente (2) :
 (6) /n^èl^àaa-o ye s^èn-o l^à/
 (7) /d^yéⁿ-o ye s^às^à t^èl^à/ (3)

Ceci conduit à supposer que la syllabe w^é de l'énoncé (1) contient le démonstratif δ (amalgamé à un autre morphème), et que cet énoncé correspond en fait terme à terme à ce qui serait en bambara j^rr^f d^è y^é δ y^é (et non pas à l'énoncé bambara à un seul terme nominal j^rr^f d^èn). Et cet énoncé (1) doit être en réalité dans une simple relation de permutation avec l'énoncé (4) (comme en bambara: j^rr^f d^è y^é δ y^é / δ y^é j^rr^f d^è y^é). C'est une telle relation de permutation qu'il y a entre l'énoncé (5) et le suivant:

(8) yff l^éé n^f "ceci est un arbre"

- (1) "est un ton "super-haut" qui se manifeste dans les énoncés du maukakan, cette langue ayant la particularité d'être une langue à deux tons du point de vue des oppositions entre unités élémentaires, un troisième niveau apparaissant dans les énoncés comme résultat de règles combinatoires (voir à ce sujet mon article "Notes d'enquête sur le système tonal du maukakan", à paraître dans les *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique*).
- (2) Dans la restitution d'une structure sous-jacente, on se limitera ici par prudence aux éléments segmentaux, car une étude plus poussée de la morphotonologie serait nécessaire avant de faire une hypothèse sur la structure tonale sous-jacente.
- (3) Il est intéressant de remarquer que cette structure peut aussi se réaliser d^yéⁿ w^é s^às^à t^èl^à; il y a toujours l^à amalgame entre le démonstratif suffixé au nom sujet et le morphème prédicatif, mais cette fois il s'agit d'une pure et simple assimilation progressive.

où nous voyons le démonstratif n₁ subir lui aussi un amalgame comparable à celui que nous avons supposé pour δ . Les énoncés (1), (4), (5) et (8) s'avèrent ainsi relever d'un schème de prédication à deux termes nominaux.

Il sera enfin utile de comparer:

- (9) s^èw^è w^éé yff l^é l^èè "le rônier est un arbre"
 (10) s^èw^è l^éé yff m^fl^è n^è "cet arbre est un rônier"
 qui ont très évidemment pour structure sous-jacente: (1)
 (9) /s^èw^è-o ye y^l l^e₁ l^e₂/
 (10) /s^èw^è l^e₁ ye y^l l^mlⁿ l^e₂/

Ces énoncés nous permettent d'identifier deux morphèmes susceptibles tous deux d'avoir pour forme segmentale l₀. Le premier, désigné ici comme l_{e1} (2), est la particule de focalisation. Elle disparaît d'ailleurs, comme c'est de règle en manding, dans la contrepartie négative de tels énoncés, par exemple:

- (11) s^èw^è t^é yff m^fl^è n^è "cet arbre n'est pas un rônier"

Quant au morphème l_{e2}, pour quiconque est familier avec la structure syntaxique des parlers manding sa place le désigne comme postposition à valeur d'identification. Nous retrouvons d'ailleurs cette même postposition marquant le complément du verbe ké "faire" pris au sens de "transformer en", comme dans:

- (12) à w^èé k^é m^òs^ò l^è "il a fait d'elle sa femme"

qui a pour structure sous-jacente:

- (12) /à w^èé à k^é à m^òs^ò l^è/ (3)

Cette postposition l₀ est du point de vue dialectologique à rapprocher d'une postposition de valeur identique attestée sous la forme d^f en maninka de Guinée et sous la forme t^f dans les parlers occidentaux (en

- (1) Bien que ceci soit en dehors du sujet, on peut faire remarquer un fonctionnement de l'opposition entre présence et absence du -o suffixé au nom très différent en maukakan de ce qu'est en général le fonctionnement de la modalité "défini" dans les parlers manding, et proche par contre de celui de la distinction entre "défini" et "indéfini" en français.
- (2) Pour des raisons déjà évoquées, il a été jugé plus prudent ici de citer sans indication tonale des morphèmes qui ne peuvent être obtenus en isolation, et dont le ton dans les énoncés varie selon des lois qui restent à préciser.
- (3) Le ton du pronom de troisième personne est exceptionnellement mentionné dans la restitution d'une structure sous-jacente, pour tenir compte du fait que, sauf en début d'énoncé, ce pronom a une réalisation purement tonale.

bambara, cette postposition a disparu en tant que forme, et les emplois qu'elle assume dans les parlers qui la connaissent sont assumés en bambara par la postposition *yé*; en mandinka par contre, *tf* et *yé* sont deux postpositions bien distinctes au niveau de leurs emplois).

Nous arrivons donc à la conclusion que l'énoncé (1) réalise en fait le schème suivant:

N1 + focalisateur + prédicatif + N2 + postposition

soit:

/yil le₁ ye o le₂/

Cet énoncé correspond donc terme à terme au bambara *jfrf dè yé ò yé*. Et on peut interpréter de manière analogue l'énoncé (3), qui a pour structure sous-jacente /yil le₁ ye ni le₂/ (cf. bambara: *jfrf dè yé nln vé*).

L'énoncé (2) apparaît par contre comme un authentique représentant d'un schème "N + p"; il est de manière évidente à décomposer comme

(2) /yil le ye/

où *le* et *ye* sont respectivement la particule de focalisation et le morphème prédicatif. Une perception défectueuse de la longueur vocalique pourrait faire croire là à un fonctionnement du morphème *le* comme prédicatif à valeur d'identification (à l'instar de ce qui se passe en maninka), mais le fait d'avoir soigneusement vérifié ce point avec un informateur sensibilisé à la transcription de son parler me permet d'affirmer que dans de tels énoncés une longueur vocalique est toujours perceptible, imposant de reconnaître là l'amalgame de *le* + *ye*. D'ailleurs, le prédicatif *ye* a en maukakan la propriété générale de pouvoir toujours se réduire à une simple copie de la voyelle à laquelle il succède immédiatement - phénomène qu'ont déjà illustré plusieurs des énoncés discutés ci-dessus.

Enfin, compte tenu d'une loi générale selon laquelle le pronom à en position non initiale se réduit à un ton flottant qui marque sa présence par l'influence qu'il exerce sur le ton qui lui succède (cf. exemple (12)), il est clair que l'énoncé (3) est à interpréter comme la réalisation de:

(3) /yil le₁ ye à le₂/

En conclusion, c'est donc *ye* qu'il faut reconnaître comme prédicatif fonctionnant en maukakan dans un schème de type "N + p". Il semble que dans la structure d'identification, la particule de focalisation

soit de plus nécessairement présente. Ceci n'a rien de surprenant du point de vue sémantique, et le prédicatif d'identification du mandinka *mú* présente une contrainte identique. Le prédicatif *ye* est bien attesté en maukakan non accompagné du focalisateur, mais il s'agit plutôt là d'une valeur existentielle, à rattacher à la prédication situative:

(13) *táá yé* "il fait chaud"

(un parler comme le bambara, qui à la différence du maukakan distingue entre identification et existence au niveau du choix du prédicatif, aurait là le prédicatif à valeur situative: *fùniéni bé*)

Par contre, on isole clairement ce prédicatif *yé*, non amalgamé au focalisateur, dans une structure que caractérise la présence d'un participe résultatif en *-niŋ*, par exemple:

(14) *à qbǎn] rǎ /à qbǎ-niŋ ye/* "c'est chaud"

(15) *bàáilú sír]n] rǎ /bǎ-o-lu sír]n] ye/* "les chèvres sont attachées"

Rappelons que selon les parlers manding, cette forme résultative fonctionne dans une structure de prédication à valeur attributive, soit par elle-même, soit en combinaison avec le prédicatif de situation, soit en combinaison avec le prédicatif d'identification.

Prédication d'identification, schème à deux termes nominaux.

En fait, nous avons déjà dû envisager ce schème, qui se caractérise en maukakan par le prédicatif *ye* et par la présence de la postposition *le* (à ne pas confondre avec le focalisateur, lui aussi présent dans cette structure), cette postposition marquant nécessairement le terme nominal qui succède au morphème prédicatif: voir les exemples (1), (3), (4), (5), (8), (9), (10).

M.J. DERIVE donne quant à elle deux couples de morphèmes qui seraient susceptibles de marquer ce schème en maukakan: *lé...lé* et *yé...lé*. Le deuxième correspond bien à mes propres observations. Quant au premier, il doit s'agir d'une interprétation erronée d'énoncés tels que (10): la syllabe longue *leé*, à analyser comme la contraction de *le* + *ye*, a dû être mal perçue et transcrite comme brève, provoquant ainsi une erreur dans l'analyse de la construction. En fait le prédicatif est bien toujours *ye*, mais dans un débit normal il se réalise comme une copie de la voyelle qui le précède immédiatement, longueur vocalique et ton constituant les seules traces de sa présence au niveau de la chaîne parlée (une réalisation plus facilement identifiable ne est par contre rétablie si *ye* succède immédiatement

à une forme à finale nasale, comme c'est le cas dans l'exemple (5)).

A ce propos, une remarque qui va au-delà du simple cas du maukakan. M.J. DERIVE évoque à plusieurs reprises, pour des parlars manding ivoiriens, un "degré zéro" du prédicatif d'identification dans un tel schème (par exemple: á bémáccé dónsò lé lé). En fait, à la lumière des faits observés en maukakan, on peut se demander si une écoute attentive de la longueur des voyelles (et du ton!) ne révélerait pas la présence du prédicatif *ye* sous forme assimilée. En maukakan même, j'ai relevé des énoncés tels que:

(16) áá nvá lè /à ye ŋ fa la/ "il est mon père"

Dans un tel énoncé, une perception déficiente de la longueur et de la modulation tonale affectant la voyelle initiale pourrait effectivement faire croire à une structure sans marque prédicative explicite.

Prédication de situation.

M.J. DERIVE a identifié correctement *ye* comme constituant le prédicatif qui fonctionne en maukakan dans le schème d'énoncé à valeur situative. Par contre, je conteste son affirmation selon laquelle ce prédicatif disparaîtrait à la troisième personne. Selon mes propres observations, longueur vocalique et ton manifestent toujours la présence de ce prédicatif. D'ailleurs, cette assimilation n'est pas réservée au cas où est présent un pronom de troisième personne, elle est générale dans un débit normal dès lors que le prédicatif succède immédiatement à une forme à finale non nasale.

Par exemple:

(17) áá mǎ /à ye mǎ/ "où est-il?"

(18) áá mǎ /á ye mǎ/ "où êtes-vous?"

(19) ǎ' bó ná /ǎ ye bó na/ "ils sont à la maison"

(20) ǎ' ŋwá /ǎ ye ŋ wá/ "tu es derrière moi"

(21) ǎ bée' ǎá ǎ /ǎ be ye ǎá ǎ/ "ils sont tous au marché"

(22) nénéé' ǎ /néne ye à ǎ/ "il a froid"

(23) wòò ǎá ǎ /wòò ǎá ve à ǎ/ "il a envie de cola"

(24) cècè ǎ /cè-o-lu ye mǎ/ "où sont les hommes"

On peut noter à ce propos qu'avec le démonstratif /ò', le pronom de première personne du singulier /ǎ/ et le pronom de première personne du pluriel /áǎ'/ l'amalgame du prédicatif *ye* donne comme résultat respectivement *wee*, *ni* et *ani*.

Là encore, il est permis de penser que la remarque de M.J. DERIVE selon laquelle ce prédicatif "dans de nombreux parlars ... disparaît soit complètement ... soit à certaines personnes" est due à des transcriptions défectueuses. L'énoncé *seku so* qu'elle dit avoir souvent relevé pour "Sékou est à la maison" ne serait-il pas plutôt *sekuu so*?

Prédicatifs verbaux à valeur d'accompli.

M.J. DERIVE note un seul prédicatif, *wé*, à valeur d'accompli aussi bien "récent" que "lointain". Pour mon informateur par contre, il y avait une opposition, aussi bien au transitif qu'à l'intransitif, entre *wé* qu'il désignait comme "passé récent" et *ye* qu'il désignait comme "passé lointain". Ce dernier morphème n'est donc pas signalé par M.J. DERIVE pour le maukakan. Illustrons les deux prédicatifs à valeur d'accompli:

(25) séékú yé mǎ /d' áámàdú' má "Sékou a donné (il y a longtemps) un couteau à Amadou"

(26) séékú wé' mǎ /d' áámàdú' má "Sékou a donné (récemment) un couteau à Amadou"

Il doit être clair qu'ici on se limite à signaler l'existence de ces deux prédicatifs, sans prétendre répondre à la question de savoir ce que recouvre exactement, du point de vue sémantique, cette distinction entre "proche" et "lointain".

Ce prédicatif verbal à valeur d'accompli lointain coïncide du point de vue segmental avec le prédicatif de situation et d'identification, et il subit les mêmes assimilations; par exemple:

(27) áá nǎsǎ sǎ /à ye nǎsǎ sǎ/ "il a attaché la vache (il y a longtemps)"

(28) nǎ táá /ŋ ye taa/ "je suis parti (il y a longtemps)"

Par contre, ces deux prédicatifs sont différents тонаlement; nous aurons d'ailleurs à revenir là-dessus plus loin.

Le *ye* à valeur d'accompli lointain du maukakan peut être rapproché d'un morphème identique et de valeur analogue attesté aussi bien en bambara que dans un parler occidental comme le mandinka. Mais le *yé* à valeur d'accompli du bambara ou du mandinka ne s'oppose pas à un "accompli récent", et par contre il est réservé à la construction transitive - alors que le maukakan a comme particularité remarquable par contraste avec la plupart

des parlers manding de ne faire aucune différence entre transitif et intransitif au niveau de l'inventaire des prédicatifs.

En ce qui concerne le prédicatif *wεε*, M.J. DERIVE s'interroge sur les rapprochements possibles, du point de vue historique, avec des prédicatifs attestés dans d'autres parlers. Elle écarte à juste titre certaines possibilités de rapprochements fort peu convaincantes. Par contre il est curieux qu'elle n'envisage même pas la possibilité d'un rapprochement avec le prédicatif *bara* attesté dans de nombreux parlers de la partie sud-ouest du domaine manding (y compris en Côte d'Ivoire, dans les parlers de la région d'Odienné). Pour ma part, ce rapprochement me paraît très évident. Non seulement le *wεε* du maukakan et le *bara* du maninka semblent avoir exactement la même valeur ⁽¹⁾, mais de plus leur différence de forme relève de correspondances phonétiques régulières entre le maukakan et les autres parlers manding:

- l'absence de toute consonne intervocalique *lā oū* d'autres parlers ont un *r* est de règle en maukakan (par exemple: *mūyū* "couteau", *ḡōō* "sac", etc.);
- en position intervocalique, le *b* du bambara ou du maninka correspond régulièrement à *w* en maukakan (par exemple: *lāwā* "houe", *sāwā* "trois", etc.) or n'oublions pas que, du fait de la syntaxe de position du manding, la consonne initiale d'un morphème prédicatif est en fait nécessairement en position intervocalique;
- enfin, la correspondance entre un *ε* du maukakan et un *a* d'autres parlers est certes moins régulière que les deux correspondances qui justifient le rapprochement entre *wεε* et *bara*, elle est toutefois loin d'être totalement isolée: citons par exemple le morphème connectif du syntagme d'association qui a en maukakan la forme *γr* (un connectif *γa* est attesté en jula urbain ainsi que dans les parlers de la région d'Odienné), ou encore le morphème de l'infinitif *kè* (ailleurs: *kà*).

Il est permis de penser que c'est une perception défectueuse de la longueur vocalique qui a empêché M.J. DERIVE de voir le rapprochement qui s'impose.

(1) C'est en tout cas ce qu'estimait mon informateur - il importe de préciser ici que, ayant séjourné longtemps à Kankan, il avait une bonne connaissance du parler de cette ville.

En ce qui concerne le prédicatif de l'accompli négatif *mā*, il est exact, comme le fait remarquer M.J. DERIVE, qu'il est réalisé en maukakan avec une voyelle nasale. Par contre, il est faux qu'il se confonde avec le prédicatif verbo-adjectival négatif. Il faut en effet tenir compte d'une organisation de la nasalité très différente en maukakan de ce qu'elle est dans les autres parlers manding. Au contact d'une consonne nasale (du moins au contact d'une consonne nasale ne provenant pas de la nasalisation d'une consonne orale non-bruyante) on note la présence régulière d'une nasalité vocalique qu'il n'y a pas lieu de tenir pour distinctive. Par contre certaines formes se caractérisent en maukakan par une nasalité finale latente, c'est à dire par une nasalité finale qui n'est pas réalisée devant pause mais se manifeste uniquement en liaison avec le mot suivant. La nasalité latente se concrétise par un [ŋ] en liaison avec une voyelle: par exemple [līwàè] "charge" mais [līwàèŋō] "la charge". Elle pré-nasalise les consonnes bruyantes et sonorise les sourdes: [līwàè ŋgée] "une charge", [līwàè nzāwà] "trois charges" (un = kée(ŋ), trois = sàwà). Enfin elle nasalise complètement les non-bruyantes *b*, *l*, *d*, *v* et *w* qui à son contact deviennent respectivement *m*, *n*, *ɲ* et *ŋw*. La nasalité vocalique (qu'il s'agisse d'une nasalité vocalique distinctive ou d'une nasalité vocalique conditionnée par le contact avec une consonne nasale) n'a pas un tel effet: on aura par exemple *kāōō* "l'oiseau", *kāōō kée* "un oiseau". Et on peut opposer par exemple *sā tã(ŋ)* "dix serpents" à *sā ndá(ŋ)* "dix ans": le mot pour "serpent" présente une voyelle nasale mais est dépourvu de l'appendice nasal latent, le mot pour "année" quant à lui présente une voyelle orale suivie de l'appendice nasal latent. Or pour revenir au problème des prédicatifs, nous remarquons que le prédicatif de l'accompli négatif n'entraîne aucune modification des consonnes qui lui succèdent immédiatement (par exemple: à *mā táá* "il n'est pas parti", à *mā kóró* "il n'a pas été bien éduqué"), tandis que le prédicatif verbo-adjectival négatif provoque la nasalisation des non bruyantes ainsi que la pré-nasalisation-sonorisation des bruyantes (par exemple à *mā ndée* "il n'est pas rapide", à *mā ŋgéné* "il n'est pas en bonne santé" - cf. à *tée* "il est rapide", à *kéné* "il est en bonne santé"). La distinction entre ces deux morphèmes prédicatifs, qui en bambara-jula repose sur la présence ou l'absence d'une nasalité vocalique, repose donc en maukakan sur la présence ou l'absence de l'appendice nasal latent: bambara *má* et *mán* (ce dernier réalisé [mã]) correspondent donc respectivement au maukakan *mā* et *mā(ŋ)*.

Prédicatifs verbaux à valeur d'inaccompli.

M.J. DERIVE identifie là correctement un morphème prédicatif *ye*, à rapprocher du prédicatif non verbal *ve*, mais qui fonctionne dans la conjugaison en association avec un suffixe *-la* (*-na* après nasale) affectant la base verbale. Par exemple:

(29) *yí wéé' fúndíà /yí-o ye fúndí-la/* "l'eau jaillit"

(Nous avons déjà vu que le démonstratif *ò* - ici suffixé à une base nominale en qualité de marque du "défini" - s'amalgame au prédicatif non verbal *ve* pour donner la forme *wéé*)

Là encore, les assimilations déjà décrites font que ce prédicatif peut (si on n'est pas attentif aux problèmes de longueur et de ton) passer inaperçu. Par exemple:

(30) *àá nìsìó s'fíilá /à ye nìsì-o s'fíil-la/* "il attache la vache"

C'est ce qui a dû conduire ici aussi M.J. DERIVE à évoquer (à tort selon moi) la disparition possible de ce prédicatif.

Par ailleurs, on peut signaler ici un problème qu'elle n'a pas soulevé, problème que pour ma part j'ai entrevu sans parvenir à en rendre compte de manière satisfaisante. En effet, s'il est clair qu'à l'inaccompli le prédicatif *ye* est toujours présent au moins sous forme réduite, par contre le suffixe verbal *-la* semble pouvoir être absent. Par exemple:

(31) *àá téwíí ké* "elle fait la cuisine"

Pour mon informateur, la distinction entre formes d'inaccompli avec ou sans suffixe ne semblait pas correspondre à une différence de sens. Selon les verbes pris comme exemple, il déclarait la suffixation obligatoire, impossible ou facultative, mais dans les limites de l'enquête que j'ai pu réaliser je ne suis pas parvenu à mettre à jour sur ce point une quelconque régularité.

Il reste que, en l'absence du suffixe *-la*, se pose le problème de la distinction entre le *ve* de l'inaccompli et le *ye* de l'accompli lointain. Au niveau de l'énoncé réalisé, il est clair que la distinction est assurée par des courbes tonales différentes, ce qui conduit donc à supposer qu'au niveau des structures sous-jacentes, ces deux prédicatifs identiques du point de vue segmental doivent porter deux tons différents. Comparons

par exemple:

(32) *mòsò wéé' sòò yáá* "la femme a fait frire (il y a longtemps) de la viande"

(33) *mòsò wéé' sòò yàà* "la femme fait frire de la viande"

(34) *ní táá héej'f' lá ná* "je suis allé en pèlerinage cette année"

(35) *ní táá' héej'f' lá ná* "je vais en pèlerinage cette année"

Nous constatons l'existence d'une distinction, mais il reste à mettre à jour les lois tonales qui permettraient d'expliquer cette distinction, pour l'instant au stade de l'observation brute. Nous remarquons (ce qui situe d'ailleurs la complexité du problème) que la différence entre accompli lointain et inaccompli peut se manifester sur un élément de l'énoncé qui ne se trouve pas en contact immédiat avec le morphème prédicatif qu'il serait pourtant raisonnable de considérer comme responsable de cette distinction.

Le problème des prédicatifs du *maukakan* tourne donc largement autour de la détermination de l'identité phonologique précise de deux prédicatifs qui sont tous deux segmentalement *ye*:

- l'un fonctionnant comme le prédicatif non verbal du parler (lequel a donc la particularité, rare en manding, d'avoir un seul et même prédicatif dans les deux structures à valeur d'identification et dans la structure à valeur situative) - ce même prédicatif fonctionnant dans la conjugaison avec une valeur d'inaccompli;

- l'autre étant un prédicatif verbal à valeur d'inaccompli lointain (qui se rencontre à la fois dans la structure transitive et dans la structure intransitive).

Bien que cela déborde le cadre de la discussion abordée dans le cadre de l'article de M.J. DERIVE, il n'est pas inutile de mentionner deux autres cas où se manifestent en *maukakan* des morphèmes prédicatifs ayant comme forme au niveau segmental *ye*.

Au projectif, lorsque le sujet est autre qu'un personnel on trouve un prédicatif *a*, à rapprocher vraisemblablement d'un prédicatif *ka* attesté en bambara par exemple avec la même valeur:

(36) *àá fè kó mòsòólù á táá* "il veut que les femmes partent"

Mais si le sujet est un personnel, on relève des amalgames du sujet et du

prédicatif qui, si on les compare avec les autres paradigmes, imposent de reconnaître la présence d'un prédicatif ayant pour forme sous-jacente au niveau segmental *ye*; par exemple:

(37) àá fè kó ní tás "il veut que je parte" (1)

(38) àá fè kó íf tás "il veut que tu partes"

Nous avons vu précédemment que l'amalgame d'un pronom sujet avec le prédicatif non verbal *ye* donne exactement le même résultat au moins du point de vue segmental, par contre on imagine mal comment des formes sous-jacentes /*ŋ a*/, /*l a*/ pourraient aboutir à *ni*, *li*. Du point de vue dialectal, on a là un prédicatif à rapprocher du *ye* à valeur projective attesté par exemple en jula urbain de Côte d'Ivoire (à bé à fè kó á yé tás "il veut que je parte"), en mandinka, et en bambara avec un sujet de deuxième personne du pluriel.

Enfin, avec ce que l'on peut appeler lexème adjectival en fonction prédicative, on trouve une distinction analogue selon que le sujet est un personnel ou non. Dans le cas d'un sujet autre que personnel, on a un prédicatif *a* qu'il convient de rapprocher du bambara *ká*:

(39) séékú á kéné "Sékou va bien" (bambara: sékú ká kéné)

(40) mósò wáá kéné /*moso-o a kene*/ "la femme va bien"

Par contre avec un personnel comme sujet, là encore on trouve des amalgames du sujet et du prédicatif incompatibles avec l'hypothèse d'une forme sous-jacente *a* pour le prédicatif, identiques par contre au moins du point de vue segmental aux amalgames déjà observés entre les personnels et des prédicatifs identifiés comme /*ye*/:

(41) ní kéné /*ŋ ye kene*/ "je vais bien"

(42) lí kéné /*l ye kene*/ "ils vont bien"

(43) ání kéné /*é ye kene*/ "nous allons bien"

Du point de vue dialectologique, il est possible que ce *ye* qualificatif qui doit ainsi être reconnu en maukakan soit à rapprocher d'un prédicatif de forme et de valeur identiques attesté dans des parlers de la région de Keedugu au Sénégal Oriental. Mais on peut aussi se demander si on n'a pas eu là une sorte de contamination de la prédication qualificative par

les prédications, sémantiquement proches, d'identification et de qualification. Peut-être même que tout simplement le *ye* à valeur ostensive qui est vraisemblablement à l'origine du *ye* d'identification et du *ye* de situation (cf. mon article "L'étymologie des prédicatifs d'identification des parlers bambara et jula" paru dans *Mandenkan 1*) s'est introduit de manière analogue, en maukakan, dans la prédication qualificative (*ní kéné* aurait pu être au départ quelque chose comme "me voici en bonne santé").

Le maukakan semble donc attester à divers degrés quatre morphèmes prédicatifs (tous attestés ailleurs en manding, mais jamais tous les quatre dans un même parler) ayant segmentalement la forme *ye*. Avant de poursuivre sur ce problème, il serait indispensable de pouvoir dégager l'identité tonale de ces prédicatifs. Les données que j'ai pu réunir sur ce parler, si prometteur du point de vue des comparaisons avec les autres parlers manding, sont insuffisantes pour régler cette question. Il ne me reste donc, en guise de conclusion, qu'à souhaiter que le travail puisse être repris et approfondi par d'autres.

(1) A la première personne (et à la première personne seulement), il existe une variante du projectif à prédicatif zéro: àá fè kó ndás (la sonorisation de l'initiale de la base verbale par l'élément nasal qui constitue le pronom de première personne donne la preuve irréfutable que nous ne sommes pas là en présence de quelque prédicatif "caché", et que le sujet se trouve bien au contact direct de la base verbale).